

# Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2011/2712(RSP)</a>	Procédure terminée
Résolution sur la situation à Madagascar		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Madagascar		

Acteurs principaux		
Parlement européen		
Commission européenne	DG de la Commission Développement	Commissaire PIEBALGS Andris

Événements clés			
09/06/2011	Résultat du vote au parlement		
09/06/2011	Débat en plénière		
09/06/2011	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0270/2011</a>	Résumé
09/06/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2011/2712(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0353/2011</a>	07/06/2011	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0360/2011</a>	07/06/2011	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0364/2011</a>	07/06/2011	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0365/2011</a>	07/06/2011	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0366/2011</a>	07/06/2011	EP	

Proposition de résolution		<a href="#">B7-0367/2011</a>	07/06/2011	EP	
Proposition de résolution commune		<a href="#">RC-B7-0353/2011</a>	07/06/2011		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T7-0270/2011</a>	09/06/2011	EP	Résumé

## Résolution sur la situation à Madagascar

---

Le Parlement européen a adopté par 52 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions, une résolution sur la situation à Madagascar.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR et Verts/ALE.

Le Parlement réitère sa condamnation énergique du processus de la prise de pouvoir par M. Rajoelina qui maintient à Madagascar un régime illégal et illégitime. Il demeure préoccupé par la situation actuelle dans le pays dans lequel persiste une instabilité politique grandissante depuis le coup d'État qui a plongé Madagascar dans une situation précaire tant sur le plan socio-économique et humanitaire que sur le plan des droits de l'homme. Le Parlement condamne les multiples violations des droits de l'homme et exactions commises par les forces de sécurité malgaches contre leurs concitoyens et demande la dissolution de l'ensemble des milices politiques, le respect plein et entier des droits civils, politiques, sociaux et économiques de tous les citoyens ainsi que le rétablissement de l'État de droit à Madagascar. Il exige par ailleurs la libération immédiate de tous les prisonniers politiques et la mise en place d'une enquête indépendante dans l'optique de traduire en justice les personnes s'étant rendues coupables de violation des droits de l'homme.

Le Parlement souligne que le gouvernement de M. Rajoelina n'est reconnu ni par l'Union européenne ni pas les pays membres du groupe international de contact sur Madagascar. Il soutient les efforts actuels de la Communauté de développement de l'Afrique australe et appelle l'Union africaine, la CDAA et au groupe international de contact de mener le processus de transition à bonne fin.

Il fait observer que l'Union africaine a confirmé, à l'occasion de son sommet du 31 janvier 2011, les sanctions individuelles et ciblées prises en 2010 à l'encontre de M. Rajoelina. Parallèlement, le Parlement invite l'Union et le Conseil de sécurité des Nations unies à poursuivre et élargir les sanctions jusqu'à la résolution de la crise politique. Il adhère sans réserve aux mesures prises le 7 juin 2010 au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou à l'issue de la conclusion de la procédure de consultation.

Globalement, le Parlement invite la communauté internationale et l'Union européenne à accroître leur aide humanitaire en faveur du peuple malgache. Il déplore par ailleurs l'échec des négociations de Gaborone et demande une stratégie pour sortir de manière satisfaisante de l'impasse actuelle et mettre en place un gouvernement neutre, consensuel et pluraliste de transition.

Enfin, le Parlement refuse que les autorités qui ont pris le pouvoir en bafouant la constitution soient habilitées à organiser des élections. Il rappelle par ailleurs que M. Rajoelina a annoncé ne pas vouloir se présenter aux prochaines élections présidentielles.